

● (1720)

Nous avons besoin d'autres coopératives de pêcheurs. Ces derniers devraient se servir de leur coopérative pour mettre en commun leurs ressources individuelles avec le soutien financier de leur localité, des caisses d'épargne et de crédit, des banques ou d'autres établissements pour pouvoir acheter leur bateau, leur moteur, leurs filets et leur assurance. Il y a toute une pléthore d'autres ressources communes dans une coopérative qui leur permettraient de réduire leurs frais d'exploitation et de rentabiliser davantage leurs opérations. Demander à ces pêcheurs et à ces petites coopératives de se tailler une place parmi les grandes sociétés sur les marchés internationaux est complètement injuste et ne peut que faire tomber les prix du poisson.

En 1969 et en 1970, dans certains cas, les pêcheurs obtenaient 2c. ou 3c. la livre dans les Territoires, 10c. ou 15c. la livre au Manitoba et 20c. la livre dans le nord de l'Ontario. Pourquoi? C'était parce que les pêcheurs du nord de l'Ontario étaient plus près du marché et avaient de meilleurs services de transport. Nous avons déjà eu une situation de ce genre. Si mon honorable ami ne peut pas tirer de leçons de l'histoire, il sera obligé de la revivre, et c'est exactement ce qu'il essaie de faire maintenant.

Il faudrait centraliser davantage la commercialisation des produits primaires comme les céréales, les produits céréaliers, le poisson et les produits de poisson. Les producteurs primaires, qu'il s'agisse des céréaliers ou des pêcheurs, n'ont jamais pu fixer eux-mêmes les prix. On ne leur a jamais permis de fixer les prix en fonction de leurs coûts de production ou de l'endroit qu'ils habitent. Ils ont toujours été obligés d'accepter les prix fixés pour eux. Les acheteurs, surtout les acheteurs internationaux, ont tendance à opposer les régions entre elles. Ils incitent les pêcheurs des Territoires du Nord-Ouest à fixer des prix inférieurs à ceux qu'obtiennent les pêcheurs du Manitoba ou du nord de la Saskatchewan. Les pêcheurs ont déjà vécu cela, et ceux qui font la pêche au poisson d'eau douce depuis assez longtemps savent comment c'était à l'époque et ils ne veulent pas que cela recommence.

S'il y a des problèmes dans le cas de certaines espèces ou de certains lacs, ces problèmes devraient être résolus par les pêcheurs eux-mêmes, de concert avec le conseil consultatif de commercialisation du poisson d'eau douce et l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Si l'Office a besoin d'un prêt remboursable sur un certain nombre d'années, à un taux d'intérêt préférentiel, donnons-lui l'argent dont il a besoin pour qu'il puisse être encore plus efficace.

Voyons un peu les rapports annuels des cinq dernières années, où il est question de certaines des choses dont se plaint le député. On constate que 1987 a été la meilleure année que l'Office ait eue jusqu'ici. Les paiements initiaux et les paiements finals se sont élevés à 48,3 millions de dollars. Si je me rappelle bien les prises totales mentionnées dans le rapport annuel, cela représente environ 1 \$ la livre. De toute façon, cela a été la meilleure année de l'Office. Tout ce que je peux dire à mon honorable ami, c'est que si une chose fonctionne bien, il ne faut pas essayer de la changer. Il ne devrait pas essayer de se débarrasser en même temps du bon et du mauvais. Il devrait proposer des modifications pour renforcer l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce afin qu'il

### *Commercialisation du poisson d'eau douce—Loi*

puisse faire davantage pour tous les pêcheurs de la région visée par la loi.

Je commence à en avoir assez de voir les conservateurs sous leur vrai jour. Je ne sais pas si mon honorable ami connaît la théorie de l'offre, mais je vais essayer de lui expliquer quelque chose. Si la mesure qu'il a proposée est adoptée, les pêcheurs fourniront le poisson, et le marché leur dira combien peu ils obtiendront. C'est le problème quand on applique ce qu'on appelle la théorie de l'offre. Les producteurs doivent se regrouper et travailler en collaboration par l'entremise de leur propre organisme. L'organisme est là pour eux et personne d'autre. On ne peut pas prétendre qu'il y a trop de bureaucrates. L'Office n'a pas tellement d'employés. En réalité, il devrait en avoir une demi-douzaine de plus, qui ne feraient rien d'autre que vendre le poisson d'eau douce et les produits de poisson. Il en faudrait plus pour faire cela dans le centre du Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays. Il faut plus de personnel, pas moins. Il ne faut pas des amis comme le député des Territoires. Pour ma part, son projet de loi signifie qu'il n'est pas en faveur de la commercialisation ordonnée, qui doit permettre aux pêcheurs d'obtenir un meilleur revenu. Il ne sert pas non plus les intérêts des pêcheurs d'eau douce en général. Il l'a prouvé avec le contenu de sa motion. Je suis sidéré de le voir recommencer. Il n'a pas compris la première fois.

J'espère que le gouvernement peut nous certifier que la motion sera rejetée en deuxième lecture, ou qu'elle expirera en comité, où elle mérite une mort pas naturelle du tout. Si le gouvernement ne peut pas nous offrir cette garantie, je suis certain que nous pourrions avoir assez de gens pour continuer jusqu'à 17 heures. J'espère alors que nous ne la reverrons pas avant octobre 1999, parce que c'est tout ce qu'elle mérite. J'espère que mon ami réfléchira encore une fois et qu'il parlera avec les pêcheurs du Nord. Nous avons non seulement de bons pêcheurs dans nos lacs et rivières du nord des provinces des Prairies, de l'Ontario et des territoires. Nous avons du poisson de toute première qualité. En fait, je me permets de signaler, monsieur le Président, que nous prenons du poisson comme ça dans le Nord et dans le nord des provinces. et c'est la distance entre les deux yeux. Il n'y a aucun problème au sujet de la qualité du poisson. Nous avons toutefois un problème avec quelques députés et une poignée de pêcheurs mécontents. Je ne crois pas que le député des Territoires contribue beaucoup à résoudre leurs problèmes. Tout ce qu'il essaie de faire, c'est les aggraver.

S'il y a des problèmes, ils peuvent être résolus par l'intermédiaire de leur office parce qu'il leur appartient, et qu'il n'appartient pas au gouvernement du Canada. Cet office a été institué par le Parlement, dans l'intérêt des pêcheurs d'eau douce. Il y a longtemps qu'un tel office était nécessaire. Je suppose que tous les ans ou tous les deux ans un ou deux députés vont essayer de détruire ce qu'il a fallu des décennies pour construire. Au lieu de présenter des projets de loi visant à améliorer et à renforcer la loi actuelle, ils essayeront de présenter des projets de loi visant à la détruire, ce qui ne peut se faire qu'au détriment des pêcheurs d'eau douce de notre région du Canada.